

SOMMAIRE DES MODALITÉS

Pet Valu Holdings Ltd. Reclassement d'actions ordinaires Sommaire des modalités Le 14 septembre 2021

Un prospectus simplifié provisoire contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document n'a pas encore été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada. Un exemplaire du prospectus simplifié provisoire doit être transmis à tout investisseur qui a reçu le présent document et manifesté un intérêt à acquérir ou à souscrire les titres. Aucune souscription ou offre d'achat de titres ne peut être acceptée avant le visa du prospectus simplifié définitif.

Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus simplifié provisoire, le prospectus simplifié définitif et toutes leurs modifications pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

Les termes clés utilisés dans les présentes sans y être définis ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus définitif. Dans le présent document, le symbole « \$ » ou le terme « dollar » désigne le dollar canadien.

Émetteur :	Pet Valu Holdings Ltd. (la « Société »).
Actionnaire vendeur :	PV Holdings S.à r.l., Roark Capital Partners II AIV AG, L.P., RCPS Equity Cayman LP et Roark Capital Partners Parallel II AIV AG, L.P. (collectivement, les « actionnaires vendeurs »).
Placement :	7 000 000 d'actions ordinaires (les « actions ordinaires ») de la Société (8 050 000 actions ordinaires dans l'hypothèse où l'option de surallocation est exercée intégralement).
Prix d'offre :	32,25 \$ l'action ordinaire.
Taille du placement :	225 750 000 \$ (259 612 500 \$ dans l'hypothèse où l'option de surallocation est exercée intégralement).
Option de surallocation :	Les actionnaires vendeurs ont convenu d'attribuer aux preneurs fermes l'option de surallocation, qu'ils peuvent exercer, en totalité ou en partie, dans les 30 jours suivant la date de clôture afin d'acheter un nombre d'actions supplémentaires correspondant au plus à 15 % du nombre d'actions ordinaires au prix d'offre afin de couvrir les surallocations, le cas échéant, et de stabiliser le marché.
Emploi du produit :	La Société ne tirera aucun produit du placement.
Actions ordinaires détenues par l'actionnaire vendeur après la clôture :	À la réalisation du placement, et dans l'hypothèse où l'option de surallocation n'est pas exercée, les actionnaires vendeurs détiendront en propriété ou contrôleront 43 796 449 actions ordinaires, ce qui représente environ 62,6 % des actions ordinaires émises et en circulation (environ 61,1 % si l'option de surallocation est exercée intégralement).
Convention de blocage :	La Société et les actionnaires vendeurs concluront des conventions de blocage usuelles valables pendant une période de 90 jours après la date de clôture, sous réserve de certaines exceptions. Chacun des administrateurs et des dirigeants de la Société continuera d'être lié par les restrictions prévues dans les conventions de blocage qui ont été signées dans le cadre du premier appel public à l'épargne de la Société, qui expireront le 180 ^e jour suivant le 30 juin 2021.
Inscription à la cote :	Les actions ordinaires sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole « PET ».
Admissibilité aux fins de placement :	Les actions ordinaires seront des placements admissibles pour les REER, les FERR, les REEI, les RPDB, les REEE et les CELI.

Mode de placement :	Placement par voie de prise ferme au moyen d'un prospectus simplifié devant être déposé dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada. Placement privé aux États-Unis auprès d'« acheteurs institutionnels admissibles » (<i>qualified institutional buyers</i>) conformément à la <i>Rule 144A</i> de la Loi de 1933, et à l'échelle internationale dans la mesure permise par la loi. Un exemplaire du prospectus simplifié pourra être consulté au www.sedar.com .
Type de prise ferme :	« Acquisition ferme » sous réserve des dispositions d'usage à l'égard de la résiliation d'une acquisition ferme et des conditions de clôture qui seront prévues dans une convention de prise ferme définitive.
Teneurs de livres conjoints :	RBC Marchés des Capitaux, Barclays et Marchés des capitaux CIBC.
Rémunération de prise ferme :	4,00 %, payable à la clôture.
Date de clôture :	Vers le 28 septembre 2021.